**CREATION D’UNE SOCIETE EN NOM COLLECTIF**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie authentique des statuts s’il est établi par acte notarié ou 1 exemplaire original signé par tous les associés s’ils sont établis par acte sous seing privé,

- 1 copie certifiée conforme des actes de nomination du ou des gérants, s’ils ne sont pas désignés dans les statuts,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

- 1 exemplaire original de la liste des bénéficiaires effectifs et le cas échéant d’un ou plusieurs intercalaires (+ frais Greffe spécifiques voir à la rubrique frais de Greffe)

**Pour le local et le fonds de commerce**

Création ou immatriculation sans activité

- Si activité domiciliée au domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz, box internet), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation,

- ou Copie du bail commercial

- ou Autorisation du propriétaire + copie de sa taxe foncière ou acte notarié,

- ou Contrat de domiciliation (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

Location-gérance ou gérance-mandat :

- Copie du contrat de location gérance ou de gérance-mandat,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

Donation

- Copie de l'acte de donation

Apport

- Copie de l’acte d’apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

**Pour les associés (gérants ou non) personnes physiques**

Etat civil

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Situation matrimoniale :

- En cas de mariage sans contrat ou avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, la personne qui s’immatricule déclare avoir informé son conjoint des conséquences des dettes contractées dans l’exercice de sa profession sur lesdits biens communs.

- Un exemplaire original de [l’attestation d’information du conjoint commun en biens](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Attestation-conjoint-commun-en-biens) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Frais de dépôt d’actes : 8.45€ à l’ordre du Greffe du TC.

 Dans les autres cas de figure, aucune pièce ne vous sera demandée.

**Statut Social des dirigeants**

- Remplir le [formulaire TNS](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-declaration-regime-des-travailleurs-non-salarie-TNS) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) pour chacun des associés (même non gérants )

**Pour les associés (gérants ou non) Personnes morales**

- Extrait de l’immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois (original)

- Pour les personnes morales non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.

- Si personne morale gérante : 1 exemplaire de la lettre de nomination du représentant de cette personne morale. S’il ne figure pas sur l’extrait k-Bis, vous devez fournir toutes les pièces relatives à la personne physique (voir ci-dessus).

**Pour la personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société**

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Autres pièces**

- deux exemplaires du [formulaire M0](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-creation-d-une-SAS-SA-SNC-MO) et [intercalaire](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-intercalaire-de-creation-d-une-SAS-SA-MO) le cas échéant (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)en original, si le signataire de la formalité n’est pas le représentant légal

- Si l’activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d’autres pièces seront à fournir

**Autres démarches**

Demande d’exonération des cotisations sociales " [ACRE](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-Demande-de-l-aide-a-la-creation-et-reprise-d-entreprise-ACCRE) " : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Pour les créations et reprises d’entreprise intervenant à compter du 1er janvier 2020, la demande d’ACRE doit, dans les **45 jours maximum** suivant le dépôt de la création de la formalité, être réalisée **exclusivemen**t sur le site [www.lautoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.lautoentrepreneur.urssaf.fr)

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.
 |

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

Création sans activité : 70,39 € ou avec activité : 39,42 €

Achat, donation, Apport, location-gérance ou gérance-mandat: 73,21€

Dépôt de la liste des bénéficiaires effectifs : + **23,71** €